



Congés payés avant congé parental

Par **mummum**, le **29/01/2013 à 13:44**

Bonjour, mon employeur refuse que je prenne mes congés payés entre le congé maternité et le congé parental.
En a-t-il le droit ?
Comment être sûre de pouvoir les prendre à mon retour ou de me les faire payer en cas de démission ?
Dois-je le spécifier dans la lettre de congé parental ?
Merci d'avance

Par **DSO**, le **29/01/2013 à 15:48**

Bonjour,
Il faut envoyer une demande officielle de congés payés par courrier RAR à votre employeur, en lui demandant de répondre sous 8 jours.
Ainsi, vous pourrez démontrer que la non-prise de CP est de la responsabilité de l'employeur, et dans ce cas, vous pourrez les prendre à votre retour ou vous les faire indemniser en cas de rupture de votre contrat.
Cordialement,
DSO